

REVUE DE
LINGUISTIQUE
FRANÇAISE
DIACHRONIQUE

3
2013

DIACHRONIQUES

MARQUES
D'ORALITÉ EN
FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Oppermann-Marsaux – 979-10-231-2151-3



MARQUES D'ORALITÉ EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Présentation

SOPHIE MARNETTE

Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

AMALIA RODRÍGUEZ SOMOLINOS

Nel di por ço/ Iço ne di que (Roland, v. 591 et 1959) :
réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

ÉVELYNE OPPERMAN-MARSAUX

« Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de
l'interjection « avoi » en français médiéval

DANIÉLA CAPIN

He, ho, ha, dea : interjections, connecteurs ou marqueurs
discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

DOMINIQUE LAGORGETTE

Insultes et registres de langue dans les *Manières de
langage* : transgression et effets d'oralité

CORINNE DENOYELLE

Les réalisations des actes de langage directifs dans les
Manières de langage

RÉSUMÉS/ABSTRACTS

MARQUES D'ORALITÉ
EN FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Marques d'oralité en français médiéval



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

Diachroniques n° 3
ISBN papier : 978-2-84050-904-2

PDF complet – 979-10-231-2147-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Présentation – 979-10-231-2148-3

Marnette – 979-10-231-2149-0

Rodríguez Somolinos – 979-10-231-2150-6

Oppermann-Marsaux – 979-10-231-2151-3

Capin – 979-10-231-2152-0

Lagorrette – 979-10-231-2153-7

Denoyelle – 979-10-231-2154-4

Maquette et réalisation :

Compo-Méca (64990 Mouguerre)

Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

Tél. (33) 01 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

« Avoi! avoi! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval¹

Evelyne Oppermann-Marsaux

Université Paris III – Sorbonne Nouvelle, Syled-Clesthia

Composée à partir de « a » exclamatif et de « voi », impératif de deuxième personne du verbe « veoir »², l'interjection médiévale « avoi » est associée à des effets de sens fort variés: selon Buridant (2000), elle exprimerait la supplication désespérée, l'aversion, la protestation indignée ou non, l'étonnement et l'exhortation. F. Godefroy³ la décrit comme une « exclamation de surprise, de terreur, d'affirmation énergique, d'exhortation », valeurs auxquelles le dictionnaire de A. Tobler et E. Lommatzsch⁴ ajoute l'expression du mécontentement et d'une attitude défensive du locuteur.

Ces premières définitions présentent ainsi « avoy » comme une interjection aux facettes multiples, correspondant à la fois à une interjection expressive qui traduit la subjectivité de son locuteur (surprise, mécontentement, terreur...) et à une interjection d'appel⁵ suscitant l'attention de l'interlocuteur (interjection d'exhortation, de supplication).

-
1. Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche FFI2010-15158/FILO du Ministerio de Economía y Competitividad espagnol (*Plan Nacional I+D+i* 2008-11).
 2. Cette origine de l'interjection « avoi » est notamment précisée dans le *Dictionnaire de l'ancien français* de A.J. Greimas (Larousse [1979], 2012, p. 51) et dans Buridant (2000, § 629).
 3. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 1881, t. 1, 836.
 4. *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1955, t. 1, col. 752.
 5. Nous trouvons cette distinction entre les interjections d'appel qui sont destinées à agir sur l'allocutaire, et les interjections subjectives ou expressives, ayant pour fonction d'exprimer un état psychologique de leur locuteur, chez Ch. Sirdar Iskandar (1983), qui la reprend à K. Bühler.

On la rencontre en effet dans des contextes linguistiques fort différents, accompagnant aussi bien un énoncé déclaratif qu'une interrogation ou une injonction :

(1) *Avoi!* fait Aucassins, bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

(2) *Avoi*, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir? (*Gormont et Isembart*,
v. 208-216)

(3) *Avoi!* fait il, roïne franche,
Ne me requerez pas tel plet: (Béroul, *Tristan*, v. 3917-3922)

Face à cette diversité apparente, le principal objectif de cet article est de mettre en évidence des propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de « avoi », qui permettraient ainsi de caractériser cette interjection au-delà des effets de sens variés qu'elle est susceptible de produire.

« Avoi » apparaît en premier lieu en ancien français : 82 % des occurrences de notre corpus relèvent des XII^e et XIII^e siècles⁶. Notre étude sera donc en grande partie consacrée à cette période. Toutefois, on s'interrogera également sur le fait si la diminution – et la disparition – de « avoi » à partir des XIV^e et XV^e siècles s'accompagne de changements dans ses valeurs d'emploi.

« Avoi » comme introducteur d'une intervention réactive

Comme cela a déjà été montré à propos d'autres interjections⁷, « avoi » se caractérise d'abord par sa position frontale dans

6. Notre corpus a été constitué à partir de la *Base du français médiéval (BFM)* ainsi que de la base *Classiques Garnier numérique* pour l'ancien français, et de la base textuelle du *Dictionnaire du moyen français (DMF)* pour les XIV^e et XV^e siècles. S'y ajoutent quelques textes dépouillés à la main. Nous avons ainsi réuni un corpus de 111 occurrences de « avoi », dont seulement 20 figurent dans des textes de moyen français.

7. Nous renvoyons notamment à Vincensini (2006), qui insiste sur le rôle structurant des interjections dans les discours rapportés de la prose médiévale. Nous avons également eu l'occasion de mettre en évidence la position initiale de « di va » en ancien français (en particulier dans les textes en vers cette fois), qui coïncide aussi fréquemment avec l'introduction d'un nouveau tour de parole : voir Oppermann-Marsaux (2011a).

l'énoncé. Dans (1) à (3), « avoi » introduit plus précisément un tour de parole, ce qui lui donne un rôle structurant à l'intérieur des discours rapportés directs (DD) dans lesquels il figure, et l'on retrouve cette propriété dans 85 % des occurrences relevant de l'ancien français. Comme en témoignent nos trois extraits, il est alors souvent associé à d'autres éléments qui participent au marquage de la frontière gauche du DD, en particulier à un terme d'adresse⁸ et/ou à un discours citant⁹.

Dans les textes en vers, la fonction introductrice du tour de parole coïncide souvent avec la position initiale du vers¹⁰, même s'il y a quelques exceptions :

(4) *Avoi, amie!*
 Sachiez que fols n'en est mie,
 Ainz est uns chevaliers navrez,
 Mout preuz e qui mout est löz
 De tout le mont. (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*,
 v. 4994-4998)

Si « avoi » est donc majoritairement situé à l'initiale d'un énoncé, voire d'un tour de parole, son rôle d'introducteur peut encore être précisé : la prise en compte de son contexte gauche met en effet en évidence que « avoi + P » ne constitue pas un DD isolé, mais fait partie intégrante d'un échange verbal, à l'intérieur duquel il est précédé d'une intervention attribuée à un premier locuteur. Nous le voyons dans (1), où « Avoi + P » constitue bien la réaction à une affirmation antérieure¹¹.

(1) *A! fait ele, je ne quit mie que vous m'amés tant con vos dites;
 mais je vos aim plus que vos ne faciés mi. — Avoi! fait Aucassins,*

-
8. Des analyses concernant la place du terme d'adresse au début du discours direct, notamment en relation avec l'emploi des verbes de parole, se trouvent dans Lagorgette (2004).
 9. Le rôle des verbes de parole dans la signalisation du discours direct a été étudiée, en relation avec la question du genre littéraire dont relèvent les discours rapportés, par S. Marnette (1998, chap. 4 et 2006)
 10. 93,4 % des occurrences des XII^e et XIII^e siècles se trouvent en effet dans des textes en vers, et 87,3 % des « avoi » qui y introduisent un tour de parole y occupent aussi la position initiale du vers.
 11. En nous appuyant sur la terminologie de E. Roulet (1981), nous pouvons dire que « Avoi + P » représente alors une intervention réactive, par opposition aux interventions initiatives qui suscitent, elles, une réponse de la part de l'interlocuteur.

bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

Nous faisons un constat comparable au sujet des « Avoi + P » de (2) et (3). Malgré la forme interrogative ou impérative de « P », qui nous inviterait à assimiler ces « P » plutôt à des interventions initiatives, nos énoncés constituent néanmoins une réaction à une intervention précédente, comme le souligne d'ailleurs l'emploi du verbe « répondre » dans (2), et le renvoi au discours antérieur par le biais du syntagme « tel plet » dans (3) :

(2) « Si m'aït Deus, qui ne menti,
jeo nel lenne pur murir,
que jeo ne l'alge ja ferir,
que que m'en deiet avenir. »
E l'emperere respondi :
« Avoi, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir ?
Se tu esteies ore occis,
dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*,
v. 208-216)

(3) Ne vuel mes dras enpalüer :
Asne seras de moi porter
Tot souavet par sus la planche.
– Avoi ! fait il, roïne franche,
Ne me requerez pas tel plet :
Ge sui ladres, boçu, desfait. (*Béroul, Tristan*, v. 3917-3922)

« Avoi » indique donc un changement de tour de parole à l'intérieur d'un dialogue rapporté, il signale le début d'un nouveau discours qui ne prend sens que par rapport à une intervention précédente, à laquelle il réagit. L'énonciation de « avoi », tout comme celle du « P » qu'il introduit, est donc forcément provoquée par un discours antérieur¹².

12. Dans de rares exemples, « Avoi + P » ne fait pas suite à un premier discours rapporté mais marque la réaction au comportement de l'interlocuteur, voir exemple (9).

« Avoi » comme interjection expressive

A. Le résultat d'un processus de pragmatization verbale

Si l'on s'interroge sur les effets de sens traduits par « avoi », un premier constat s'impose tout d'abord : « avoi » interjectif ne semble pas conserver de lien sémantique direct avec son lexème verbal d'origine *veoir*, étant donné que, dans les exemples cités jusqu'à présent, le sème de perception visuelle a disparu¹³. Cette perte du sémantisme premier constitue l'un des critères qui mettent en évidence le processus de pragmatization (ou de grammaticalisation au sens large) à l'œuvre dans le passage de l'impératif « voi » (traduisant une injonction) au marqueur discursif « avoi » (correspondant à une interjection qui renforce le discours de son locuteur)¹⁴. Ce processus est par ailleurs souligné, sur un plan plus formel, par deux autres aspects :

– le figement même de la séquence « a + voi », excluant ainsi l'ordre inverse « *voi + a » ainsi que la commutation de « voi » avec la cinquième personne « veez » ou avec une forme relevant d'un autre verbe de perception visuelle ;

– sa compatibilité avec un discours figurant à la cinquième personne, ce que montrent les occurrences (1), (3) et (4) : la marque morphologique de deuxième personne (de l'impératif « voi ») n'y est donc plus pertinente.

13. « Avoi » se distingue ainsi de l'interjection « e(s)gar », également issue d'un verbe de perception visuelle, *esgarder*. La valeur de surprise, d'étonnement, attribués par les dictionnaires à cette interjection reste en effet souvent liée à une perception visuelle du locuteur (perception qu'il cherche aussi à faire partager à son allocataire). En témoigne notamment l'exemple suivant, relevé dans la base textuelle du *DMF* :

LE MARINIER. – Egar ! ce temps se met en pluie / Et le vent s'est tout au contraire / Tourné, si que ne pouons traire / Fors la ou mener nousouldra. (*Miracle de saint Alexis*, XIV^e siècle, 342-343)

14. À côté de la grammaticalisation au sens étroit du terme, qui rend compte du développement d'emplois grammaticaux à partir d'unités lexicales, G. Dostie pose, à la suite de B. Erman et de U. B. Kotsinas, un second type d'évolution : « [...] une unité lexicale/grammaticale peut développer des emplois où elle ne joue pas un rôle sur le plan référentiel, mais bien, sur le plan conversationnel : elle sera alors le résultat d'un processus de "pragmatization". » (Dostie, 2004, 27). C'est bien ce second type de processus qui est à l'œuvre dans le passage de « voi » injonctif à « avoi » interjectif.

Enfin, les valeurs en premier lieu expressives attribuées en général à « avoi » mettent également en évidence l'effacement du lien avec l'impératif d'origine: alors que les impératifs donnent souvent naissance à des interjections d'appel¹⁵, dans lesquelles l'interpellation de l'allocutaire reste centrale, « avoi » semble essentiellement concerner la subjectivité du locuteur.

B. « Avoi + P » et l'expression d'un désaccord

En tant qu'intervention réactive, « Avoi + P » traduit en effet une prise de position par rapport à ce qui précède, la plupart du temps au discours d'un premier locuteur. Et, comme le laissent entendre les occurrences (1) à (4), cette position est généralement négative. En fonction des propriétés de son contexte immédiat, le désaccord exprimé à l'aide de « Avoi + P » peut prendre différentes nuances :

a) « Avoi » en contexte déclaratif

« Avoi » se rencontre tout d'abord en contexte déclaratif, introduisant alors une affirmation qui s'oppose à l'affirmation précédente d'un premier locuteur.

Le désaccord exprimé peut alors porter seulement sur un syntagme de l'affirmation antérieure, comme dans (4) :

(4) « Que j'ai, lasse ? Jë ai veü
 Le fol. Gardez que ge nel voie
 Ja mes. Se ja mes le veoie,
 Le fol chevalier, de mon senz
 Me geteroit. Dex, gardez m'en
 Que ge nel voie. – *Avoi*, amie!
 Sachiez que fols n'en est mie,
 Ainz est uns chevaliers navrez,
 Mout preuz e qui mout est löez

15. C'est notamment le cas de « di va » en ancien français et, dès le français médiéval, d'interjections telles que « allons », « allez », « tiens », « tenez »..., voir Oppermann-Marsaux (2008, 2010, 2011a et b). À un stade ultérieur du processus de pragmatization, certaines de ces interjections peuvent aussi développer un emploi expressif centré sur la subjectivité du locuteur. Ainsi « tiens » exprime aussi, contrairement à « tenez », la surprise de son locuteur. Mais cet emploi ne semble attesté en français qu'à partir du XIX^e siècle, voir Oppermann-Marsaux (2012).

De tout le mont. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 4989-4998)

Mais la plupart du temps, le locuteur de « avoi » réfute de manière plus générale le discours de son interlocuteur, comme nous l'avons déjà constaté dans (1) :

(1) A! fait ele, je ne quit mie que vous m'amés tant con vos dites ; mais je vos aim plus que vos ne faciés mi. – *Avoi!* fait Aucassins, bele douce amie, ce ne porroit estre que vos m'amissiés tant que je fac vos. Fenme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le fenme ; ... (*Aucassin et Nicolette*, p. 84)

b) « Avoi + P » répond à une injonction ou à une interrogation

Le caractère conflictuel de l'échange verbal dans lequel s'inscrit « avoi » apparaît aussi si son contexte immédiat est injonctif ou interrogatif.

« Avoi + affirmation » peut ainsi traduire le refus d'accomplir l'injonction explicite ou implicite d'un premier locuteur :

(5) « ... *Va monter.*
Il te covient a moi jouser.
 – *Avoi*, dit Laquis, *non ferai.*
 Ge me rent pris e vos menrai
 Après lui. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 2068-2072)

(6) Tibert mout poi s'i aseüre
 en ce que dant Renart li gure :
 « Compoinz, dist il, *qar le* [l'andouille] *menjons.*
 – *Avoi!* dist Renart, *non ferons :*
 se ici nos arestions,
 ja en pes n'i demorrions.
 Porter la nos covient avant. » (*Le Roman de Renart* IIIb, v. 4909-4915)

(7)
 « Ha! fet messire Gauvains, por Dieu, lessiez ester ; Agravains est plus ennuieux qu'il ne deüst ; et ne vos chaille de ce savoir, car nus preuz ne vos en porroit venir, ne a vos ne a nul preudome.
 – En non Dieu, fet li rois, *ge le vueill savoir.* – *Avoi!* sire, fet Gaheriez, *ce ne porroit estre en nule maniere...* » (*La Mort le roi Artu*, § 85)

Mais cette séquence ne répond, du moins dans le cadre de notre corpus, jamais à une demande d'information : lorsqu'elle enchaîne sur une interrogation, celle-ci correspond à une demande de permission, à laquelle « Avoi + P » oppose alors un refus :

(8) Et ses maistres qui peü l'ot
 Li demande que ce puet estre
 Que ses faucons vielt : « Ne sai, mestre,
 Ne jou nel sai ne jou nel voi.
Lairai aler ? » « Biau frere, *avoi !*
 Fait li maistres ; *mors nos avroies* :
 Se tu ml't tost nel secouroies,
 Lués droit qu'il avrat abatu
 Son oisiel, si l'avoit perdu,
 Son voel tost en iroit en loing. » (Jean Renart, *L'Escoufle*,
 v. 6778-6787)

c) « Avoi » introduit une injonction ou une interrogation

Lorsque c'est le marqueur discursif qui introduit un énoncé injonctif ou interrogatif, la séquence « Avoi + P » garde également sa valeur réactive négative, alors que l'injonction et l'interrogation sont traditionnellement associées à des interventions initiatives.

En effet, l'énonciation de « Avoi + injonction » est toujours provoquée par une attitude ou par un discours de l'interlocuteur, qu'elle vise à corriger.

(9) Lors l'a mis Renart a raison :
 « Tibert, fait il, quel venz vos guie ? »
Et Tibert se met a la fuie.
 « *Avoi !* Tibert, ce dit Renart,
ne fuiez pas, n'aiez regart.
 Arestez, si parlez a moi.
 Sovaingne vos de vostre foi.
 Que quidiez vos que je vos face ?
 Ne doutez pas : ... » (*Le Roman de Renart* IIIb, v. 4810-4818)

(10) Lors descent jus
 E dit : « *Çaienz est mes osteus,*
Ci verrai ge qui sera teuls
Qui le me voelle contredire.

– *Avoi*, fet Lidoine, biau sire,
Tenez nos pais. – Si faz ge, dame. » (Raoul de Houdenc,
Meraugis de Portlesguez, v. 1617-1622)

Ainsi, Renart s'oppose, dans (9), à la fuite de Tibert; et l'injonction de Lidoine exprime, dans (10), sa réprobation face aux menaces de son interlocuteur.

Quant aux énoncés interrogatifs introduits par « avoi », ils ne correspondent en général pas à des demandes d'information mais prennent souvent la forme de questions orientées¹⁶; et, la plupart du temps, le locuteur n'attend pas la réponse de son interlocuteur pour poursuivre son discours :

(2) « Si m'aït Deus, qui ne menti,
 jeo nel lenneie pur murir,
 que jeo ne l'alge ja ferir,
 que que m'en deiet avenir. »
 E l'emperere respondi :
 « *Avoi*, beau frere Hugelin,
veus me tu dunc issi guerpir?
 Se tu esteies ore occis,
 dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*,
 v. 208-216)

(11) « Dame, fet il, se Dex me voie,
 por nule riens ne le dirioie,
 car ce n'est mie chose a dire.
 – *Avoi!* fet ele, biau douz sire,
m'avez vos donc soupeçonneuse,
qui sui vostre leal espeuse?
 Quant par mariage assemblames,
 Jhesuscrïst, que pas ne trovames
 de sa grace aver ne echar,
 nous fist deus estre en une char; » (Guillaume de Lorris
 et Jean de Meun, *Le Roman de la rose*, v. 16399-16408)

« Avoi + interrogation » peut ainsi même être suivi d'un énoncé dans lequel le locuteur exprime une conviction forte,

16. Ainsi, les interrogations de (2) et (11) appellent une réponse négative, voir Kerbrat-Orecchioni (2001).

comme le souligne l'emploi du marqueur assertif « certes »¹⁷ dans (12) :

(12) « Sire, qui saluee m'as,
tes cuers ait tot ce qu'il voldroit,
et si n'i ai ge mie droit. »
Et Percevaux respondu a,
qui de honte color mua :
« *Avoi, dameisele, por coi ?*
Certes ge ne pans ne ne croi
que ge onques mes vos veïsse
ne rien nule vos mesfeïsse.
– Si as, fet ele, que ge sui
si cheitive et ai tant d'ennui
que nus ne me doit saluer. » (Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, v. 3766-3777)

Lorsque l'interrogation est partielle comme dans (12), elle peut toutefois appeler parfois une réponse de la part de l'interlocuteur.

(13) Ma dame m'a ci envoïee,
Qui lez son seignor s'est cochïee,
Si vos mande que ne soïez
Si hardiz ne si envoïiez
Que vos ja mais en nul endroit
Veigniez en leu o ele soit.
– *Avoi, damoisele, por quoi ?*
Dites lo moi ! – Et je l'otroi : (*Le Chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, v. 163-170)

Cela n'exclut alors pas une certaine contrariété de la part du locuteur de « avoi », à qui l'interdiction exprimée par la demoiselle peut difficilement convenir.

Dans de très rares occurrences (environ 3%), cette idée de désaccord entre les interlocuteurs s'efface, « Avoi + interrogation » correspondant alors à une simple demande d'informations :

17. Contrairement à ce qui se produit en français moderne, « certes » a, en ancien français, une valeur assertive forte : « Dans *certes p*, la fonction principale de *certes*, c'est le renforcement de l'assertion *p* » (Rodríguez Somolinos, 1995, 57)

(14) Fait la damoiselle : « Comnant ?
 Veïstes le vos donc ? » – « Oil,
 Et si saichiez que je suis cil
 Qui li anchargé ce martire
 Por son grant forfait. » – « *Avoi ! sire,*
 Commant avez vos donc a non ? »
 – « Dame, Gauvains m'appelle on,
 Neveu Artu, filz lou roi Lot » (*Première Continuation de
 Perceval*, ms. E, v. 3408-3415)

Les propriétés énonciatives de « avoi »

A. *Énoncé et énonciation*

À ces exceptions près, les différentes occurrences de « Avoi + P » semblent donc, malgré la variété des types de contextes relevés, avoir un point commun, celui de s'opposer à un énoncé antérieur et plus précisément à l'affirmation qu'il avance – voir (1) – ou à la sollicitation qu'il explicite ou implique – voir (5) à (8). Cependant, le désaccord exprimé par le locuteur de « avoi » ne se limite pas toujours à une critique du contenu de l'énoncé précédent : il peut également concerner l'acte d'énonciation lui-même, dont la légitimité, la recevabilité, se trouvent alors mis en cause.

Dans (15) et (16), le locuteur de « Avoi + P » souligne ainsi que l'affirmation précédente est déplacée dans la situation donnée, en particulier parce que les termes choisis, le ton adopté par l'interlocuteur y sont jugés inappropriés :

(15) « Quant vos de ces parties venez, fait Lanceloz, or me dites, Tristanz, li maleureus chevaliers et li plus honiz que je sache orandroit en tot le monde, coment le fait il ? » « *Avoi, sire, fait li chevaliers, certes, vos porriez assez plus cortoisement parler, se vos voliez. Vos faites, se Diex me saut, assez greignor vilenie que vos ne cuidiez.* » (*Le Roman de Tristan en prose*, t. II, p. 168)

(16) « Sairement ? traîtres provez !
 Certes por riens i conterez ;
 n'i controverez ja mançoenge,
 ne vaine parole ne songe.
 N'i covient nule couverture :

tote est aperte l'avanture.

– *Avoi*, ce dist Renart, biau sire,

vos porriéz assez miauz dire :

ice maintenir ne devez.

– Comment ? Ai ge les iauz crevez ?

Quidiez que je ne voie goute ? » (*Le Roman de Renart* VII,

v. 5997-6007)

Cette dimension métaénonciative des « P » sur lesquels porte « *avoi* » se retrouve dans les exemples suivants : c'est cette fois le statut d'au moins un des interlocuteurs qui est évoqué pour qualifier le discours antérieur d'irrecevable.

(17) « Autres de moi li conquerra :

C'est cil qui ja plus n'en ferra,

Ne moi ne home que je aie.

E qui veult, en mal sel retraie,

Car par mon chief jel prise poi. »

Dont dist Thoas : « *Avoi ! avoi !*

Sire Achillés, *vous dites mal.*

Tant par estes preus e vassal,

Ne doit de vostre bouche issir

N'oeuvre loer ne consentir

Ou point aiez de deshonneur. » (Benoît de Sainte-Maure,

Le Roman de Troie, v. 18251-18260)

(3) « Ne vuel mes dras enpalüer :

Asne seras de moi porter

Tot souavet par sus la planche.

– *Avoi !* » fait il, « roïne franche,

Ne me requerez pas tel plet :

Ge sui ladres, boçu, desfait. » (Bérroul, *Tristan*, v. 3917-3922)

Ainsi, Achille n'a pas le droit, vu son statut et sa prouesse, de parler comme il le fait dans (17) ; et la locutrice de (3), dans la mesure où elle est reine et qu'elle s'adresse à un lépreux, ne peut pas formuler « tel plet ».

Enfin, l'interrogation de (18) est jugée inutile, non pertinente, dans la situation donnée, le locuteur de « *avoi* » partant du principe que la réponse à cette question va de soi : vu qu'il a gardé le mouton pendant cinq ans, il va forcément le reconnaître...

(18) « De ma paste m'a fet tourtel.
 Reconnoistroies tu la pel ?
 – *Que dites vos, sire, avoi !*
 Oil, molt bien, se je la voi :
 Je l'ai eü cinc anz en garde. »
 As oreilles et a la teste
 Connut bien la pel de la beste. (*Le Bouchier d'Abeville*,
 v. 509-515)

B. « Avoi » comme « indice de discordance »

Si « avoi » reste donc attaché, à quelques exceptions près, à l'expression d'une attitude négative de son locuteur par rapport à un discours (ou, plus rarement, par rapport à un comportement) antérieur, on peut toutefois s'interroger sur la fonction exacte qui lui revient à l'intérieur de l'échange verbal dans lequel il figure. Cette question se pose en particulier dans la mesure où, à l'intérieur de la séquence « Avoi + P », l'attitude négative en question est souvent explicitée et précisée par « P ». Par ailleurs, « avoi » ne constitue jamais un énoncé à lui tout seul mais se trouve toujours employé en relation avec « P ». Notre interjection exprime-t-elle alors véritablement le mécontentement de son locuteur (comme le laissent entendre les définitions des dictionnaires évoquées en introduction), ou avons-nous plutôt affaire à un marqueur destiné « seulement » à renforcer « P », qui, lui, traduit ce mécontentement ?

Si l'on regarde de près les occurrences de notre corpus, on remarque que « P » n'y traduit pas toujours de manière explicite le point de vue de son locuteur. C'est en particulier le cas lorsqu'il prend la forme d'une proposition interrogative : il faut alors attendre la suite du discours pour trouver la confirmation d'une attitude négative vis-à-vis de l'allocutaire :

(19) « Dame, veez ci Lancelot,
 fet li rois, qui vos vient veoir ;
 ce vos doit molt pleire et seoir.
 – Moi ? Sire, moi ne puet il plaire ;
 de son veoir n'ai ge que faire.
 – *Avoi !* dame, ce dit li rois
 qui molt estoit frans et cortois,

ou avez vos or cest cuer pris?

Certes vos avez trop mespris

*d'ome qui tant vos a servie /... » (Chrétien de Troyes,
Le Chevalier de la charrete, v. 3942-3951)*

(20) « Pere, fait Aucassins, ne m'alés mie sermonant, mais tenés moi mes covens. – Ba! quex covens, biaux fix.? –*Avoi!* Pere, avés les vos obliees? *Par mon chief! qui que les oblit, je nes voil mie oblier, ains me tient molt au cuer.* » (*Aucassin et Nicolette*, p. 70)

Vu qu'il occupe principalement la position frontale dans le tour de parole et qu'il n'apparaît pas dans des contextes consensuels, marquant l'acquiescement du locuteur à un discours antérieur¹⁸, il nous semble ainsi possible de considérer « avoi » comme un premier « indice de discordance » que le locuteur adresse immédiatement à son interlocuteur, avant d'expliquer et de préciser davantage son refus ou la nature de son désaccord dans la suite de son discours.

Cette description nous semble également envisageable lorsque, dans « Avoi + P », c'est bien « P » qui explicite l'attitude de son locuteur. En ancien français, nous ne trouvons en effet que très rarement des exemples comme (21), témoignant d'une véritable contiguïté de « avoi » et de « P » :

(21) « *Avoi! ci a trop vilain plet,*

fet danz Gerins, que vos oi dire! » (Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, v. 5240-5241)

Dans plus de 90 % de nos occurrences, « avoi » est séparé de « P », dans la linéarité du texte, soit par un terme d'adresse, un autre modalisateur ou un discours citant,

(2) « *Avoi, beau frere Hugelin,*

veus me tu dunc issi guerpier?

Se tu esteies ore occis,

dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. » (*Gormont et Isembart*,

v. 213-216)

18. « Avoi » se distingue de ce fait de « voirement », qui ne se rencontre que dans des contextes consensuels, ainsi que de « certes » et « voir », qui renforcent, en ancien français, aussi bien un discours marquant l'approbation qu'un discours exprimant l'opposition de son locuteur (Rodríguez Somolinos [1995 et 2011]).

(22) Cele part saut
 E prent Meraugis par les braz
 E dit : « Par un poi ne te faz
 Une honte ! Fui toi d'ici !
 – *Avoi*, par la vostre merci,
Tesiez vos en, n'en parlez mie. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*, v. 5677-5682)

(5) « ... *Va monter.*
Il te covient a moi jouter.
 – *Avoi*, dit Laquis, *non ferai.*
 Ge me rent pris e vos menrai
 Après lui. » (Raoul de Houdenc, *Meraugis de Portlesguez*,
 v. 2068-2072)

soit par deux de ces éléments – cf. (1), (3), (7), (9) à (11)...., qui comportent un terme d'adresse et un discours citant en incise, et (23), où l'on relève un terme d'adresse et un modalisateur assertif :

(23) Cil li respont, si se retient :
 « *Avoi!* biaux sire chevaliers,
 Si m'aït Dex, li Sire ciers,
Vos deveriés plus bel parler,
 Car tos sui pres de l'amender,
 S'ainc vos fis honte ne damage » (*Première Continuation de Perceval*, v. 1828-1833)

« Avoi » et l'énoncé « P » peuvent également être séparés par un terme d'adresse, un discours citant et un modalisateur :

(15) Quant vos de ces parties venez, fait Lanceloz, or me dites, Tristanz, li maleureus chevaliers et li plus honiz que je sache orandroit en tot le monde, coment le fait il? » « *Avoi*, sire, fait li chevaliers, certes, *vos porriez assez plus cortoisement parler, se vos voliez.* Vos faites, se Diex me saut, assez greignor vilenie que vos ne cuidiez. (*Le Roman de Tristan en prose*, t. II, p. 168)

(24) « En non Dieu, sire, fait ele, il ne me conseillera ja tant com cil mauvés chevaliers recreanz soit avec moi. » « *Avoi*, demoisele, fait Lanceloz, se m'eïst Diex, *ce n'est mie cortoisie de dire en tel maniere vilenie au chevalier...* » (*Le Roman de Tristan en prose*, t. III, p. 10)

Par conséquent, l'interjection « avoi » peut donc être interprétée, dans ces occurrences également, comme un indice négatif, comme un signal qui permet, dès le début du tour de parole et avant même l'énonciation de « P », à l'allocutaire – et au lecteur – de connaître l'état d'esprit dans lequel se trouve son locuteur.

C. Valeur expressive et valeur incitative

Si « avoi » est en premier lieu un « indice de discordance » adressé à l'allocutaire, il s'agit donc bien, comme nous l'avons déjà dit, d'une interjection expressive, traduisant la subjectivité de son locuteur. Mais pas seulement...

Si, par le biais de « avoi », le locuteur cherche à révéler d'emblée son désaccord à son interlocuteur, l'emploi de cette interjection est aussi lié à l'interpellation de celui-ci : comme nous l'avons remarqué, « avoi » introduit d'ailleurs rarement à lui seul l'énoncé « P » sur lequel il porte. Dans plus de 82 % des occurrences (relevant de l'ancien français), l'interjection est en effet accompagnée d'un terme d'adresse ; et à l'exception de (5) – (6) et (21) – (22), c'est le cas dans tous les exemples cités jusqu'à présent. Cette tendance s'observe également dans les rares cas où « avoi » n'introduit pas l'énoncé sur lequel il porte, mais se trouve postposé à celui-ci :

(18) De ma paste m'a fet tourtel.
 Reconnoistroies tu la pel ?
 – *Que dites vos, sire, avoi!*
 Oïl, molt bien, se je la voi :
 Je l'ai eü cinc anz en garde. »
 As oreilles et a la teste
 Connut bien la pel de la beste. (*Le Bouchier d'Abeville*,
 v. 509-515)

(25) *Mar le dites, biau sire, avoi!*
 Mieux vodroie perdre la vie.
 Tesiez; ne vos creroie mie
 Por serement ne por jurer. (*De l'Espervier*, v. 70-73)

De ce fait, « avoi » semble malgré sa valeur expressive – centrée sur la subjectivité de son locuteur – garder aussi une valeur incitative. En recourant à l'interjection « avoi », le locuteur

n'exprime pas seulement une attitude négative : il interpelle aussi son allocataire pour lui signifier qu'il a pris connaissance de son discours (qu'il n'approuve pas) et pour attirer son attention sur ses propres paroles, qui précisent et justifient cette prise de position négative¹⁹.

Le déclin de « avoi » en moyen français

Notre corpus ne comporte qu'une vingtaine d'occurrences de « avoi » relevant des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, qui représentent 18 % de l'ensemble de notre corpus. Le moyen français marque ainsi le déclin de l'interjection « avoi ». Mais cette diminution du nombre d'occurrences s'accompagne d'autres changements qui affectent les emplois de « avoi » pendant cette période.

L'on rencontre certes encore des échanges comparables à ceux qui caractérisent l'ancien français. En témoigne (26) :

(26) Par Dieu, fait elle, sire, vous vouldriez que je fusse morte et je le vouldroie auxi. Et par ma foy, vous ne aviés que faire de estre en mesnage. Hellas ! ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je avroye point de robe a mes levailles, mais j'en suy bien loing, et auxi il ne m'en chault, et suy d'acord de lever demain et aille come aller pourra ! [...] Hellas ! je voy bien que je avroye assez a souffrir ou temps avenir, si je avoye ou .X. ou .XII. enfans, que ja ne sera, si Dieu plest ! [...] – Avoy, m'amie, fait le proudome, *vous estes bien esmeue et sans cause.* (*Les .XV. Joies de mariage*, p. 23)

où « avoi », suivi d'un terme d'adresse et d'un discours citant, ouvre une intervention réactive qui marque le désaccord du mari par rapport à un discours antérieur de sa femme.

Néanmoins, ces propriétés cessent d'être présentes de manière aussi systématique que dans les exemples relevant des ^{xiii}^e et ^{xiiii}^e siècles. Désormais, seuls 55 % des « avoi » sont accompagnés d'un terme d'adresse, et si l'interjection continue d'introduire majoritairement un tour de parole (dans 75 %

19. Cette valeur incitative témoignerait alors du lien existant entre « avoi » et son lexème verbal d'origine, l'impératif « voi », dans la mesure où l'énonciation d'une injonction va toujours de pair avec l'interpellation de l'allocataire.

des cas), son contexte immédiat ne permet plus de déceler systématiquement une opposition entre les deux interlocuteurs.

Contrairement à ce que nous avons noté à propos de l'ancien français, « avoi + P » peut ainsi représenter, en moyen français, la réponse à un énoncé interrogatif traduisant une demande d'informations :

(27) Lors s'escrie en hault : « Mademoiselle, venez veoir fleur de chevalerie, prouesse et hardement. [...] – Amis, dist la damoiselle, *qu'est ce que vous me dictes?* – Orvoy²⁰, dist l'escuier, je vous dy que vous venez veoir la fleur de toute noblesce et de toute courtoisie, qui de loingtain pays est cy venu combatre pour vostre honneur garder, votre pays et voz gens. » (Jean d'Arras, *Mélusine*, p. 162)

Et on rencontre l'interjection également dans des contextes qui ne témoignent plus du désaccord dont manifestent les échanges verbaux accueillant « avoi » en ancien français :

(28) NOSTRE DAME. – Je ne me vueil ci plus tenir.
Venez vous en, biau filz Jhesus.
E! lasse! qu'est il devenuz?
Pas ne le voy.
JOSEPH. – *Avoy?* ma douce amie, *avoy!*
Comment! Jhesus est il perduz? (*Miracle de la Nativité de Notre Seigneur Jhesu Crist*, 230)

Dans (28), l'emploi de « avoi » ne témoigne en effet d'aucune opposition entre les interlocuteurs : Marie et Joseph sont tous les deux perplexes et se posent les mêmes questions à propos de la disparition de Jésus. Et dans (29), le maître ne s'oppose nullement à son élève en disant « avoi » :

(29) PANTHALEON. – Maistre ; j'en congnois bien aucune [herbe pour faire des onguents]:
Je congnois ortie et sarfueil
Persil, macedoine et milfueil ;
[...]
Toutes ceus cy congnoys je bien
Et avec ce langue de chien

20. Variante de « avoy », voir les deux articles consacrés à « avoi » dans les lexiques du DMF.

Quant je la voy
 MAISTRE MORIN. – Panthaleon, biau filz, *avoy!*
 S'a point les savoies bien mettre,
 Dygne seroies d'estre maistre.
 Or te diray que tu feras : (*Miracle de saint Panthaleon*, 325)

L'emploi de l'interjection semble même y révéler plutôt une attitude positive du locuteur face aux (premiers) acquis que vient de lui énumérer Panthaléon.

Dans de tels contextes, « avoi » ne peut donc plus être assimilé à un « signal de discordance » adressé à l'allocutaire ; il perd les propriétés qui le caractérisaient en ancien français pour devenir un « simple » marqueur renforçant l'énoncé sur lequel il porte, se rapprochant de ce fait d'un marqueur discursif comme « dea » qui, à la même époque, se rencontre aussi bien dans un discours consensuel que dans un discours conflictuel²¹. « Avoi » et « dea » peuvent d'ailleurs apparaître côte à côte dans la même intervention, comme le montrent (30) et (31) :

(30) *Evoy dea*, dit le proudomme, vous vous courroucez sans cause. (*Les .XV. Joies de mariage*, p. 9)

(31) PATELIN. – Saint George,
 qu'est il venu a bonne forge,
 luy qui est si tresmescreant!
 [...]

GUILLEMTTE. – En ung tel or villain brutier
 oncq lart es pois ne cheut si bien.
Avoy! dea, il ne faisoit rien
 aux dimenches. (*La Farce de maître Pierre Pathelin*, v. 741-749)

La confrontation des différentes occurrences de notre corpus nous a permis de montrer que « avoi » possède, du moins en ancien français, des traits caractéristiques saillants, et ce malgré les effets de sens variés que l'on peut leur associer par ailleurs. Ainsi, cette interjection introduit, dans la grande majorité des occurrences, une intervention réactive à l'intérieur d'un dialogue

21. En témoigne en particulier la coexistence des formules « oui d(e)a » et « non/nenni d(e)a ».

rapporté, intervention qui explicite un désaccord de son locuteur face au point de vue ou à la sollicitation exprimés par le biais de l'intervention précédente, voire face à l'énonciation même de celle-ci. Sans être à proprement parler polyphonique, « avoi » peut néanmoins, vu son emploi constant en contexte « négatif » et sa non-contiguïté fréquente par rapport à l'énoncé qui explicite cette position négative, être interprété comme un « indice de discordance » signalant d'entrée l'opposition de son locuteur.

Pendant la période de l'ancien français, la séquence « Avoi + P » a ainsi des propriétés spécifiques qui la différencient notamment de « certes + P », compatible avec une attitude consensuelle comme avec une attitude conflictuelle de son locuteur. « Avoi » s'y oppose aussi à un marqueur assertif comme « voirement », qui ne renforce qu'un énoncé exprimant l'accord et l'acquiescement.

Mais la diversification des emplois de notre interjection en moyen français fait que « avoi » y devient compatible avec des contextes dans lesquels la dimension conflictuelle cesse d'être pertinente. La perte des propriétés qui caractérisaient « avoi » auparavant et celle du rôle spécifique qui était le sien en ancien français peuvent alors expliquer le déclin et la disparition de cette interjection, qui se confond de plus en plus, entre le ^{xiv}^e et le ^{xv}^e siècle, avec d'autres marqueurs discursifs renforçant le discours qu'ils introduisent.

Bibliographie

Bases de données

Base du français médiéval (BFM) : <http://bfm.ens-lyon.fr/>.

Classiques Garnier numérique : www.classiques-garnier.com/numerique/.

Dictionnaire du moyen français (DMF) : <http://www.atilf.fr/dmf>.

Études

BURIDANT, Claude, 2000, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.

- DOSTIE, Gaétane, 2004, *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs. Analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, De Boeck/Duculot, coll. « Champs linguistiques ».
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2001, « *Oui, Non, Si*: un trio célèbre et méconnu », *Marges linguistiques* 2, 95-119.
- LAGORGETTE, Dominique, 2004, « Termes d'adresses et verbes de parole en moyen français: une approche pragmatique », dans Juan Manuel Lopez Muñoz *et al.* (dir.), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 194-203.
- MARNETTE, Sophie, 1998, *Narrateur et points de vue dans la littérature française médiévale. Une approche linguistique*, Berne, Peter Lang.
- MARNETTE, Sophie, 2006, « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue française* 149, 31-47.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2008, « De l'injonction à l'interjection: la naissance des marqueurs discursifs *tien(s)* et *tenez* en français médiéval (XII^e-XV^e s.) », *L'Information grammaticale* 118, 11-15.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2010, « Injonction et interjection: l'évolution des emplois de l'impératif *allons* du moyen français jusqu'au français classique », dans Bernard Combettes *et al.* (dir.), *Le Changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 311-324.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2011a, « Les emplois du marqueur discursif "di va" en ancien français », *Discours*, n°8, « Approches fonctionnelles de la structuration des textes », dir. Laure Sarda, Shirley Cartes-Thomas et Benjamin Fagard, [en ligne], <http://discours.revues.org/8162>.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2011b, « *Allons! Allez!* – deux exemples de pragmaticalisation verbale en diachronie du français (14^e-18^e siècles) », dans Olivier Bertrand et Isabelle Schaffner (dir.), *Variétés, variations et formes du français*, Palaiseau, Éditions de l'École polytechnique, 225-237.
- OPPERMANN-MARSAUX, Evelyne, 2012, « L'évolution des marqueurs discursifs *tiens* et *tenez* du moyen français jusqu'au français

- classique (1450-1800) », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 122/1, 1-16.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 1995, « Certes, voire : l'évolution sémantique de deux marqueurs assertifs de l'ancien français », *Linx* 32, 51-76.
- RODRÍGUEZ SOMOLINOS, Amalia, 2011, « Assertion de la vérité et engagement du locuteur : l'évolution de *voirement* et de *vraiment* en français (XII^e-XVII^e siècles) », *Langages* 184, 91-110.
- ROULET, Eddy, 1981, « Échanges, interventions et actes de langage dans la structure de la conversation », *Études de linguistique appliquée*, 44, 7-39.
- SIRDAR ISKANDAR, Christine, 1983, « Allons », *Semantikos* 7, 1, 28-44.
- VINCENSINI, Jean-Jacques, 2006, « Formes et fonctions structurantes. À propos de quelques interjections en ancien et en moyen français », *Langages* 161, 101-111.

*Textes cités*²²

- Aucassin et Nicolette*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1984.
- BENOÎT DE SAINTE-MAURE, *Le Roman de Troie*, éd. Emmanuèle Baumgartner et Françoise Viellard, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1998.
- BÉROUL, *Le Roman de Tristan*, éd. Ernest Muret revue par L. M. Defourques, Paris, Champion, coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1979.
- Le Bouchier d'Abeville*, dans *Nouveau Recueil complet des fabliaux*, éd. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, Assen, van Gorcum, t. III, 1986.
- Le chevalier qui recovra l'amor de sa dame*, dans *Nouveau Recueil complet des fabliaux*, éd. Willem Noomen et Nico van den Boogaard, Assen, van Gorcum, t. VII, 1993.

22. Trois exemples sont cités exclusivement à partir des bases consultées, sans recours aux éditions critiques : (14), d'après la base *Classiques Garnier numérique*, et (28) et (29) à partir du *DMF*.

- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier de la charrete*, éd. Mario Roques, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1970.
- CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Conte du Graal (Perceval)*, éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », t. I, 1979.
- De L'Espervier*, dans *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles*, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, Paris, Librairie des bibliophiles, t. V, 1883.
- La Farce de maître Pierre Pathelin*, éd. Jean Dufournet, Paris, Flammarion, coll. « GF », 1986.
- Gormont et Isembart*, éd. Alphonse Bayot, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1969.
- GUILLAUME DE LORRIS ET JEAN DE MEUN, *Le Roman de la rose*, éd. Félix Lecoy, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », t. II, 1973.
- JEAN D'ARRAS, *Mélusine*, éd. Louis Stoff, réimp. de l'éd. de 1932, Genève, Slatkine, 1974.
- JEAN RENART, *L'Escoufle*, éd. Franklin Sweetser, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1974.
- La Mort le roi Artu*, éd. Jean Frappier, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1996.
- Première Continuation de Perceval*, éd. William Roach, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1993.
- RAOUL DE HOUDENC, *Meraugis de Portlesguez*, éd. Michelle Szkilnik, Paris, Champion, coll. « Champion classiques », 2004.
- Le Roman de Renart*, branches II-VI, éd. Mario Roques, Paris, Champion, Coll. « Classiques français du Moyen Âge », 1966; branches VII-IX, 1973.
- Le Roman de Tristan en prose*, éd. Renée L. Curtis, Cambridge, D.S. Brewer, coll. « Arthurian Studies », t. II et t. III, 1985.
- Les .XV. Joies de mariage*, éd. Jean Rychner, Paris, Minard/Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 1967.

Résumés/Abstracts

Sophie MARNETTE, Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux

Résumé

Les lais médiévaux ont un rapport complexe à l'oralité puisqu'ils se présentent comme la transposition en vers romans de récits chantés composés par les Bretons et racontant les aventures « vraies » d'hommes et de femmes du passé. Cet article examine comment ces textes construisent les locuteurs du récit. La première partie étudie comment la voix du locuteur-narrateur est mise en scène dans les prologues et épilogues qui forment le cadre du récit tandis que la deuxième partie se penche sur la représentation des paroles et pensées des personnages, par le biais du discours direct mais aussi par celui d'autres catégories du discours rapporté (discours indirect et discours indirect libre) qui n'accordent pas au personnage la position de locuteur à part entière mais seulement celle d'énonciateur. Il s'agit notamment de voir si les lais construisent leurs locuteurs différemment d'autres genres narratifs courts comme celui des fabliaux, dont on s'accorde à dire qu'ils sont parfois difficiles à distinguer. Une question annexe mais non moins importante est de se demander si les lais anonymes se comportent autrement que les lais dits « de Marie de France ». Le corpus examiné se compose de trente et un lais (y compris les douze lais dits « de Marie de France ») et d'un choix de soixante-deux fabliaux.

Abstract

Medieval *lais* show complex links with orality since they present themselves as the transposition in romance verse of sung narratives composed by ancient Bretons and telling the « true » adventures of past men and women. This article examines how these texts construct their various narrative voices (be it the narrator or the characters). The first part studies how the voice of the narrator-locutor is staged in the prologues and epilogues framing the narratives while the second part envisages characters speech and thought presentation via Direct Speech but also through other reported discourse categories (Indirect Speech, Free Indirect Speech) that do not grant characters the same importance as fully fledged « locutors ». An important objective is to see whether *lais* construct their narrative voices differently than other short narrative genres such as *fabliaux*, even though both genres can arguably be difficult to distinguish. Additionally the article also wonders whether anonymous *lais* behave differently from the so-called « *lais de Marie de France* ». The corpus contains thirty-one *lais* (including the twelve « *lais de Marie de France* ») and a sample of sixty-two *fabliaux*.

Amalia RODRIGUEZ SOMOLINOS, *Nel di por ço/lço ne di que* (Roland v. 591 et 1959) : réinterprétation, atténuation, concession en ancien français

Résumé

L'article présente une description sémantique de deux structures de l'ancien français : *p nel di por ço q et iço ne di que non-p q*. Elles sont la marque d'une stratégie argumentative du locuteur et constituent un commentaire de celui-ci portant sur l'énonciation. Dans les deux cas, la structure en *ne di* réalise une mise à distance de l'énoncé, ce qui produit un effet d'atténuation :

a) *La gent de France iert blecee e blesmie ; / Nel di por ço, des voz iert la martirie* (Roland v. 591) : *nel di por ço* bloque une conclusion qui serait favorable aux païens et qui est attribuée

à l'allocutaire. Il y a réinterprétation de *p* : « Mais comprenez-moi bien / mais n'allez pas croire que vous aurez le dessus ». La structure *p nel di por ço q* réalise un mouvement argumentatif à valeur concessive. Dans *La Chanson de Roland*, cette structure est difficilement interprétable. Elle n'est compréhensible qu'à partir de l'étude de structures similaires en ancien français, *pas ne di que ... mais / ce ne di je mie que*, où le verbe *dire* introduit une complétive et, dans les textes du XIII^e siècle, est parfois suivi par *mais*.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut. / Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd / N'en vanteras el regne dunt tu fus* (*Roland* v. 1959) : La double négation dans *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* met en place un point de vue positif *p Karles i ad perdut* dont le locuteur se distance. Ce point de vue mis à distance fait partie d'une stratégie concessive.

Nel di por ço et *iço ne di que non-p* sont des marqueurs pragmatiques à valeur concessive. Ils servent de point de départ à l'étude des stratégies concessives en ancien français, depuis les structures paratactiques en *p, q* jusqu'à celles en *p mais q*. La structure *p nel di por ço q* constitue une étape intermédiaire dans cette évolution.

Abstract

The paper presents a semantic description of two Old French structures: *p nel di por ço q* and *iço ne di que non-p q*. They mark an argumentative strategy of the speaker, as well as a comment on the act of utterance. Both structures including *ne di* function as hedges, they lessen the force of the utterance:

a) *La gent de France iert blecee e blesmie;/Nel di por ço, des voz iert la martirie* (*Roland* v. 591): *nel di por ço* blocks a conclusion that would be favourable to the pagans and that is attributed to the addressee. *P* is reinterpreted: "Don't misunderstand me though/ but don't think you will have the upper hand". The structure *p nel di por ço q* carries out an argumentative movement with a concessive value. In the *Chanson de Roland*, it is not easy to interpret. It can only be

understood by studying similar structures in Old French like *pas ne di que ... mais/ce ne di je mie que*, in which the verb *dire* introduces a complement clause and is sometimes followed by *mais* in 13th century texts.

b) *Iço ne di que Karles n'i ait perdut./Ne a muiler ne a dame qu'aies veüd/N'en vanteras el regne dunt tu fus* (Roland v. 1959): The double negation in *Iço ne di que Karles n'i ait perdut* establishes a positive point of view *p Karles i ad perdut* from which the speaker distances himself. This point of view is part of a concessive strategy.

Nel di por ço and *iço ne di que non-p* are pragmatic markers with a concessive value. They provide in this paper a starting point for the study of concessive strategies in Old French, from the paratactic structures of the *p, q* type to the *p mais q* ones. The *p nel di por ço q* structure is an intermediary stage in this evolution.

Evelyne OPPERMANN-MARSAUX, « Avoi ! avoi ! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval

Résumé

Cet article cherche à mettre en évidence les propriétés contextuelles, sémantiques et énonciatives communes aux différents emplois de l'interjection « avoi », caractéristique en particulier de la période de l'ancien français. Il montre ainsi que « avoi » se situe principalement à l'ouverture d'un tour de parole, et qu'il introduit régulièrement une intervention réactive. Résultant de la pragmaticalisation de « voi » (impératif de « veoir ») précédé de « a » exclamatif, « avoi » ne conserve pas de lien sémantique avec le lexème verbal d'origine, mais traduit en premier lieu un désaccord de son locuteur face à un discours antérieur. Tout en prenant une valeur expressive, « avoi », qui figure la plupart du temps dans le contexte immédiat d'un terme d'adresse, marque toutefois aussi l'interpellation de

l'allocutaire. L'étude souligne également que les propriétés de « avoi » en ancien français cessent d'être pertinentes en moyen français. En diversifiant ses emplois et en devenant un simple marqueur discursif renforçant l'énoncé qu'il introduit, l'interjection tend aussi à disparaître.

Abstract

The purpose of this contribution is to describe the contextual, semantic and enunciative properties that the different uses of the medieval interjection “avoi” have in common. It shows that “avoi”, mainly used in initial position, is found in a conversational turn that represents the speaker's reaction to the previous discourse of the addressee. Resulting from the pragmatization of the exclamation “a” and the imperative “voï”, “avoi” is not linked to the lexical meaning of the verb “voir”: it always expresses the speaker's disagreement with the addressee. Appearing frequently in the immediate context of a vocative, the interjection also calls the addressee's attention to the discourse where it occurs. Finally, the study establishes that these properties only characterize “avoi” in Old French (the period where the interjection is mainly used). In Middle French, “avoi” is used as a simple discourse marker that emphasizes the utterance it introduces. Becoming less specific than in Old French, the interjection also becomes less frequent and finally tends to disappear.

Daniéla CAPIN, *He, ho, ha, dea* : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs ? Le témoignage des textes en prose médiévaux

Résumé

Les études consacrées à l'interjection s'accordent sur son caractère indexical qui oblige à chercher une saturation dans son environnement. Les études récentes font de ce principe une pratique et ouvrent l'analyse à des cotextes et contextes de plus en plus larges. Cependant, les résultats de cette démarche

restent sous-exploités sur le plan théorique où un catalogue des statuts de l'interjection et une modélisation de son parcours restent à faire.

La présente étude a pour objectif principal de montrer que l'interjection revêt plusieurs statuts dans les textes médiévaux, pouvant cumuler les uns avec les autres : interpellatif, seul ou associé à un terme d'adresse ; nominal fonctionnant comme complément d'objet ; connecteur propositionnel ; marqueur discursif, seul ou en association syntagmatique avec une autre interjection. L'examen des traditions manuscrites de quelques textes-témoins le prouve : les graphies utilisées dans les textes de l'ancien et du moyen français, mais aussi les graphies des incunables, ne distinguent pas toujours l'interjection de la conjonction et de la préposition. Ces observations conduisent à une remarque d'ordre théorique : puisque les différents statuts émergent des agencements respectifs, l'interjection ne devrait pas être considérée comme un item polyfonctionnel, mais plutôt comme un item sous-déterminé.

Cette réflexion a des retombées sur la glose : souvent abordée comme la manifestation d'une opposition au message précédent, l'étude montre que l'interjection peut également indiquer la conformité, l'association, l'intégration à l'énoncé précédent.

Abstract

Most of the studies on the interjection agree on its indexical character which requires a saturation in its environment. Recent surveys put this principle into practice and the analyses concern increasingly larger contexts. However, the results of this approach remain unexplored from a theoretical viewpoint: a catalogue of the interjection statuses and a modeling of its course have yet to be done.

The present study wants to show the different statuses the interjection may have in the medieval prose texts. Some of these statuses are closely linked and may appear concurrently: an interpellative alone or associated with a term of address; a

nominal operating as an object; a propositional connective; a discourse marker, alone or combined with another interjection. The examination of the written forms used in the medieval manuscripts (Old and Middle French) and in the early printed books shows that it is often difficult, even impossible, to distinguish the interjection from the conjunction and the preposition; the separation is then made on the basis of the contextual arrangement. Theoretically, this leads to consider the interjection not as a polyvalent, but as an under-determined item.

This reflection has direct implications for the gloss: usually, the interjection is considered as indicating opposition; the paper shows that the interjection may express as well agreement, association, compliance and integration with the previous statement.

Dominique LAGORGETTE, *Insultes et registres de langue dans les Manières de langage : transgression et effets d'oralité*

Résumé

À partir de l'étude exhaustive des *Manières de langage* de 1396, 1399 et 1415 et d'un corpus d'une cinquantaine de fabliaux et de farces, nous montrerons comment le jeu sur les registres langagiers participe de la création des effets d'oralité. Le discours transgressif, en l'occurrence les insultes, sera en particulier envisagé comme témoignant de cette recherche stylistique qui vise à donner l'illusion d'une représentation fiable de l'oralité. L'étude du discours marginalisé du point de vue des actes de langage permettra de poser la question de la méthode à mettre en œuvre afin d'évaluer à quel registre appartiennent les termes envisagés, problématique encore peu traitée par les études diachroniques. La variation diastratique, qui sera resituée dans ses conditions diatopiques et diachroniques, est envisagée comme appartenant au code oral et serait l'un des vecteurs les plus efficaces afin d'asseoir l'illusion d'une langue plus spontanée.

Abstract

Based on the exhaustive study of the *Manieres de langage* 1396, 1399 and 1415 and of a fifty *fabliaux* and farces corpus, this paper analyses how the strategies using speech registers try to generate for the reader the illusion of “real” reported speech. Transgressive discourse (insults in particular) is viewed as the testimony of a stylistic research in order to create the sensation that dialogues are reliable and realistic. The study of the marginalised discourse from the speech acts theory angle enables to question which criteria and methodology should be used when evaluating to which speech register a word belongs. This last point is still rarely mentioned in diachronic studies. The diastratic variation, as well as the diatopic and diachronic ones, are viewed as part of the oral code and may well be a strong (if not the strongest) auxiliary in this process of reproducing a mimetic, spontaneous speech.

Corinne DENOYELLE, *Les réalisations des actes de langage directifs dans les Manières de langage*

Résumé

Longtemps étudiées pour leur apport en lexicologie, en phonologie ou en histoire de la langue, les *Manières de langage* peuvent aussi faire évoluer notre approche en pragmatique. Ces manuels de conversation, destinés à l’enseignement du français en Angleterre aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, sont composés de dialogues mettant en scène des locuteurs dans des situations de la vie quotidienne. Proposant différents types d’approche de l’allocutaire selon le contexte et la situation socio-économique de l’interaction, ils représentent non seulement des phrases, mais aussi des attitudes communicatives. Ainsi l’observation des actes de langage directifs, qu’il s’agisse des ordres, des requêtes, des offres ou des conseils, permet de montrer leurs réalisations linguistiques selon les relations interpersonnelles des interlocuteurs: on constate ainsi une répartition des énoncés selon leur valeur illocutoire et leur

formulation directe ou indirecte. Bien que l'emploi du mode impératif soit commun à tous ces sous-types d'actes de langage directifs, cette réalisation directe est cependant plutôt le fait de l'ordre. En revanche, la requête se manifeste plutôt par des expressions directes performatives du type « *je vous prie* », ou par des formulations indirectes comme l'expression d'un souhait. Le conseil se réalise majoritairement par des formulations indirectes impersonnelles construites autour de verbes d'obligation, alors que l'offre est essentiellement exprimée par des structures verbales interrogatives. Cette analyse permet ainsi de mesurer l'aspect plus ou moins conventionnel de ces réalisations linguistiques.

Abstract

Studied for a long time for their contribution to lexicology, phonology or history of language, *Manieres de Langage* may also change our approach to pragmatics. These conversation manuals, meant for the teaching of French in England in the fifteenth century, are composed of dialogues featuring speakers in situations of everyday life. Offering different types of approach for the addressee depending on the context and the socio-economic interaction, they show not only sentences, but also communicative attitudes. Thus the observation of directive speech acts, be it orders, requests, offers or advice, can show some linguistic manifestations according to the interpersonal relationships of the interlocutors: there is a distribution of statements according to their illocutionary force and direct or indirect realizations. Although the use of the imperative is common to all subtypes of directive speech acts, this direct realization is mainly used for orders. On the other hand, the request occurs by direct performative expressions such as “*Je vous prie*”, or indirect formulations as the expression of a wish. The advice is carried out mainly by indirect impersonal formulations built around verbs of obligation, while the offer is mainly expressed by verbal interrogative structures. This analysis allows us to measure the more or less conventional aspect of linguistic realizations.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Hava BAT-ZEEV SHYLDKROT (Université de Tel Aviv)
Françoise BERLAN (Université Paris-Sorbonne)
Mireille HUCHON (Université Paris-Sorbonne)
Peter KOCH (Universität Tübingen)
Anthony LODGE (Saint Andrews University)
Christiane MARCHELLO-NIZIA (École Normale Supérieure-LSH, Lyon)
Robert MARTIN (Université Paris-Sorbonne/Académie des inscriptions
et belles-lettres)
Georges MOLINIÉ (Université Paris-Sorbonne)
Claude MULLER (Université Bordeaux 3)
Laurence ROSIER (Université Libre de Bruxelles)
Gilles ROUSSINEAU (Université Paris-Sorbonne)
Claude THOMASSET (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ DE RÉDACTION

Claire BADIOU-MONFERRAN (Université Paris-Sorbonne)
Michel BANNIARD (Université Toulouse 2-Le Mirail)
Annie BERTIN (Université Paris 10-Nanterre)
Claude BURIDANT (Université Strasbourg 2)
Maria COLOMBO-TIMELLI (Université degli Studi di Milano)
Bernard COMBETTES (Université Nancy 2)
Frédéric DUVAL (Université de Metz)
Pierre-Yves DUFEU (Université Aix-Marseille 3)
Amalia RODRIGUEZ-SOMOLINOS (Universidad Complutense
de Madrid)
Philippe SELOSSE (Université Lyon 2)
Christine SILVI (Université Paris-Sorbonne)
André THIBAUT (Université Paris-Sorbonne)

COMITÉ ÉDITORIAL

Olivier SOUTET (Université Paris-Sorbonne), Directeur de
la publication
Joëlle DUCOS (Université Paris-Sorbonne-ÉPHÉ), Trésorière
Stéphane MARCOTTE (Université Paris-Sorbonne), Secrétaire de
rédaction
Thierry PONCHON (Université de Reims Champagne-Ardenne),
Secrétaire de rédaction
Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Diffusion de la revue

Table des matières

Présentation	
Amalia Rodríguez Somolinos	7
Oralité et locuteurs dans les lais médiévaux	
Sophie Marnette	21
<i>Nel di por ço / Iço ne di que (Roland v. 591 et 1959) :</i> réinterprétation, atténuation, concession en ancien français	
Amalia Rodríguez Somolinos	49
« Avoi! avoi! Sire Achillés, vous dites mal » : les emplois de l'interjection « avoi » en français médiéval	
Evelyne Oppermann-Marsaux	71
<i>He, ho, ha, dea</i> : interjections, connecteurs ou marqueurs discursifs? Le témoignage des textes en prose médiévaux	
Daniéla Capin	95
Insultes et registres de langue dans les <i>Manières de langage</i> : transgression et effets d'oralité	
Dominique Lagorgette	119
Les réalisations des actes de langage directifs dans les <i>Manières de langage</i>	
Corinne Denoyelle	149
Résumés/Abstracts	177

